

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL - DEAES

Taux de réussite : 94.00 %

PUBLIC VISÉ

Public de - 29ans
Contrat d'apprentissage

LE + DE LA FORMATION

Aucun frais d'inscription ne sera demandé.
Prise en charge à 100% par l'état.

DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.
Durée en centre : 525 heures
Durée en entreprise : 600 heures
Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 01/09/2021 au 30/06/2023.

LIEUX DE FORMATION

CFA
Lycée Simone Signoret
Place du 14 juillet
77005 Vaux-le-Pénil
Site accessible aux personnes en situation de handicap

CONTACT

CFA
Nicole Eustache
Tél : 01 57 02 67 74
cfa-academique@ac-creteil.fr
Réfèrent handicap :
Julie Boehrer

TARIFS

Nous consulter
Organisme non soumis à la TVA.
[Voir nos conditions générales de ventes](#)

FINANCEMENTS

Type de financement :
Contrat d'apprentissage
N° DOKELIO : AF_108487
Eligible CPF N°
n°245851/245852/245853



CODES

NSF : 332
Formacode : 44004
Code Rome : K1301

OBJECTIFS

Se professionnaliser pour :

Accompagner et aider les enfants, adolescents, ou adultes en situation de handicap ou de trouble de la santé invalidant dans leur vie quotidienne

Intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social

PRE-REQUIS

Avoir satisfait aux épreuves de sélection
- Epreuve écrite d'admissibilité (questionnaire d'actualité, 1h30)
- Epreuve orale d'admission (entretien à partir d'un questionnaire ouvert, 30 min)

Dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité pour

1- des titulaires des diplômes au moins égaux ou supérieurs au niveau IV
2- des titulaires des titres et diplômes de niveau V visés ci-dessous:

Diplôme d'Etat d'Assistant Familial; DEAS/DEAP ; BEP carrières sanitaires et sociales ; BEP accompagnement, soins et services à la personne; BEPA option services aux personnes ;

Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ; CAP ATMFC, CAP Petite Enfance, CAPA service en milieu rural, CAPA Services aux personnes et vente en espace rural;

Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie;

TP assistant de vie ;TP ADVF

3- des lauréats de l'Institut du service civique.

Par ailleurs, certains des candidats peuvent être exonérés des épreuves d'entrée en formation:

- Les titulaires d'un DEAVS ou d'un DEAMP qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité du diplôme d'Etat ;
- Les titulaires d'un DEAES qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au diplôme.

Niveau d'entrée : sans niveau spécifique

POSITIONNEMENT

réglementaire

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

L'admission en formation d'auxiliaire de puériculture s'effectue sur dossier et entretien. Inscriptions du 22/03/2021 au 08/07/2021 au Lycée Simone Signoret à Vaux-le-Pénil.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Organisé en alternance.
Cours du jour
Période de formation en entreprise.

CONTENUS

Module professionnel

- ▶ DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale- 126h00 d'enseignement socle + 14 h de spécialisation
- ▶ DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité 98h00 d'enseignement socle + 63 h de spécialisation
- ▶ DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés 63h00 d'enseignement

socle + 28 h de spécialisation

- ▶ DF4 : Participer à la vie sociale et citoyenne de la personne 70h00 d'enseignement
- socle + 42 h de spécialisation

VALIDATION

- ▶ Diplôme Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social - DEAES niveau : 3

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

L'aide soignant peut devenir assistant.e médical.e ou par le biais de la formation continue se spécialiser dans certaines activités : agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, hémodyalise, aspiration endo-trachéale, assistant gérontologique.

D'autres métiers sociaux ou paramédicaux sont accessibles aux aides-soignants ayant quelques années d'expérience et désirant s'y former : assistant dentaire, aide médico-psychologique, moniteur-éducateur, laborantin d'analyses médicales, infirmier. Ainsi, les aides-soignants ayant 3 ans d'exercice à temps plein peuvent intégrer un IFSI (institut de formation en soins infirmiers) après avoir satisfait aux épreuves de sélection.